

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 25 JUIN 2024 À 18 HEURES 30**

N° DEL2024\_156 : INSTANCES DE LA MISSION JEUNES TARN NORD -  
DÉSIGNATION DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

**L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin**

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 25 juin 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 19 juin 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Agnès BRU

**Membres présents non votants** :

Monsieur Jacky MIQUEL

**Membres excusés** :

Madame Christine TAMBORINI, Messieurs Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

**Membres représentés** : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Anne GILLET VIES), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Jérôme CASIMIR (pouvoir à Marc VENZAL), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL), Thierry DUFOUR (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE), Sylvie FONTANILLES-CRESPO (pouvoir à Martine LASSERRE)

**Conseillers communautaires en exercice** : 50 titulaires et 10 suppléants

**Quorum** : 26

**Votants** : 46

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024**

### **N° DEL2024\_156 : INSTANCES DE LA MISSION JEUNES TARN NORD - DÉSIGNATION DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES**

Pilote : Insertion

**Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,**

Dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG) adoptée le 14 décembre 2022, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a adhéré à la Mission Jeunes Tarn nord par délibération du 11 avril 2023.

Une convention a été rédigée afin de faire converger les actions de l'Agglomération et de la Mission Jeunes Tarn nord pour faire progresser les chances d'insertion des jeunes. Cette convention permet également de développer la connaissance réciproque et l'analyse prévisionnelle des gisements d'emplois et de compétences des jeunes sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et de la Mission Jeunes Tarn nord.

Afin d'acter la participation de l'Agglomération aux instances de la Mission Jeunes Tarn nord en lieu et place des communes ayant précédemment adhéré, et conformément aux statuts révisés de la structure, il est demandé de désigner les élus communautaires référents selon le détail suivant :

- cinq élus communautaires titulaires appelés à siéger à l'assemblée générale (en lieu et place des communes d'Albi, Saint-Juéry, Arthès, Lescure) et cinq suppléants.
- cinq élus communautaires titulaires appelés à siéger au Conseil d'administration (en lieu et place des communes d'Albi, Saint-Juéry, Arthès, Lescure) et cinq suppléants .
- trois élus communautaires appelés à siéger au Bureau de l'association (en lieu et place des communes d'Albi et de Saint-Juéry).

**Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 juin 2024,

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE :**

- de désigner les cinq élus communautaires titulaires appelés à siéger à l'Assemblée générale :

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse ou d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération de l'Albigeois étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra être déférée au Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

- Madame Naïma MARENGO
  - Madame Fabienne MENARD
  - Madame Martine LASSERRE
  - Madame Marie-Claire GEROMIN
  - Madame Elisabeth CLAVERIE
- de désigner les cinq élus communautaires suppléants appelés à siéger à l'Assemblée générale :
- Madame Marie-Corinne FORTIN
  - Madame Odile LACAZE
  - Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO
  - Monsieur Pierre DOAT
  - Monsieur Bernard DELBRUEL
- de désigner les cinq élus communautaires titulaires appelés à siéger au Conseil d'administration :
- Madame Naïma MARENGO
  - Madame Fabienne MENARD
  - Madame Martine LASSERRE
  - Madame Marie-Claire GEROMIN
  - Madame Elisabeth CLAVERIE
- de désigner les cinq élus communautaires suppléants appelés à siéger au Conseil d'administration :
- Madame Marie-Corinne FORTIN
  - Madame Odile LACAZE
  - Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO
  - Monsieur Pierre DOAT
  - Monsieur Bernard DELBRUEL
- de désigner les trois élus communautaires appelés à siéger au Bureau de l'association :
- Madame Naïma MARENGO
  - Madame Fabienne MÉNARD
  - Madame Martine LASSERRE

Fait le 25 juin 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Thierry MALLÉ